

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE**

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, tenue à 20 heures à la salle municipale, le 2 septembre 2025, sous la présidence du maire, monsieur Jean-François Pelletier.

Sont présents à cette séance les membres du conseil suivants :

Siège #2 - Natasha Pelletier
Siège #3 - Carole Lévesque
Siège #4 - Josée Michaud
Siège #5 - Sylvain Dorion
Siège #6 - Annie Sénéchal

Est / sont absents:

Madame Isabelle Michaud, directrice générale et greffière-trésorière, assiste également à cette séance.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Une réflexion est récitée par le maire et après avoir constaté qu'il y a quorum, le maire ouvre la séance.

183-09-2025

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE les membres du présent conseil adoptent le projet d'ordre du jour tel que présenté tout en maintenant le varia ouvert.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025
 - 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025
- 4 - LÉGISLATION
- 5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 5.1 - Octroi de contrat concernant l'ouverture des soumissions du 15 août 2025
- Réfection de la toiture du bâtiment de la gare La Pocatière
 - 5.2 - Affectation dans un surplus réservé
 - 5.3 - Affectation du surplus affecté et du revenu reporté
 - 5.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers
d'amélioration
 - 5.5 - Programme TECQ 2024-2028
 - 5.6 - Programme d'aide à la voirie locale- Dépôt d'une demande au volet
redressement-sécurisation
 - 5.7 - Offre d'achat reçue pour le lot # 5 215 529
 - 5.8 - Création d'un comité de suivi de la Politique de la famille et des personnes
aînées 2025-2028

5.9 - Demande de signalisation du site de la chapelle commémorative et de l'ancien cimetière

5.10 - Fondation de l'École polyvalente La Pocatière - Tournoi de golf

5.11 - Autorisation de dépense - Claude Dionne

5.12 - Adoption des comptes du mois d'août 2025

6 - CORRESPONDANCE

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

8 - VARIA

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

184-09-2025

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025

Après lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 août 2025, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal du 4 août 2025 soit accepté tel que rédigé.

185-09-2025

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025

Après lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025, les élus confirment que ce dernier est conforme;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire du 13 août 2025 soit accepté tel que rédigé.

4 - LÉGISLATION

5 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

186-09-2025

5.1 - Octroi de contrat concernant l'ouverture des soumissions du 15 août 2025 - Réfection de la toiture du bâtiment de la gare La Pocatière

CONSIDÉRANT les travaux de réfection de la toiture à la gare de La Pocatière à effectuer incessamment;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité n'a reçu aucune soumission lorsqu'elle a procédé par appel d'offres sur invitations auprès de 4 entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a déposé l'appel d'offres sur le SEAO le 9 juillet 2025;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions le 15 août 2025 à 11 h 00;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu 5 soumissions;

Raymond Martin Ltée	137 671.58 \$ avant taxes
---------------------	---------------------------

Toiture Québec	109 594.00 \$ avant taxes
Évolu-toit	107 800.00 \$ avant taxes
Toitures Quatre-saison Inc.	156 750.00 \$ avant taxes
AGM Construction Inc.	93 000.00 \$ avant taxes

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière octroie le contrat de réfection de la toiture à la gare de La Pocatière à AGM Construction Inc.

187-09-2025

5.2 - Affectation dans un surplus réservé

CONSIDÉRANT la résolution 275-12-2024 - Vente du terrain de la 132;

CONSIDÉRANT QUE les trois transactions en lien avec cette résolution sont concrétisées et que la municipalité a reçu la somme de 225 000 \$ correspondante à ces ventes;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain faisait l'objet d'un règlement d'emprunt renouvelable en mai 2027;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière affecte la somme de 225 000 \$ dans le compte: Surplus affecté emprunt 338;

QUE le montant du surplus affecté emprunt 338 soit utilisé comme suit un montant de 21 223 \$ pour le budget 2026 en paiement des frais du règlement d'emprunt 338 et un montant de 207 906\$ au budget de 2027 pour le paiement complet des frais du règlement d'emprunt 338.

188-09-2025

5.3 - Affectation du surplus affecté et du revenu reporté

CONSIDÉRANT la résolution n° 140-06-2025 concernant l'octroi de contrat concernant l'ouverture des soumissions du 29 mai 2025 - décohesionnement et asphaltage du 3e Rang Est sur 2.2 KM ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de surplus affecté ainsi qu'un montant de revenu reporté carrière/sablière étaient prévus au budget 2025 pour la réalisation de ce contrat;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

D'AUTORISER, l'affectation d'un montant de 118 085 \$ du surplus affecté 'Asphaltage'' vers les activités d'investissement;

D'AUTORISER, l'affectation d'un montant de 100 000 \$ du poste revenu reporté carrière/sablière vers les activités d'investissement.

189-09-2025

5.4 - Programme d'aide à la voirie locale - Volet Projets particuliers d'amélioration

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve les dépenses d'un montant de 453 629 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et les frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

190-09-2025

5.5 - Programme TECQ 2024-2028

ATTENDU QUE la Municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la Municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1er octobre au 15 février inclusivement;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

191-09-2025

5.6 - Programme d'aide à la voirie locale- Dépôt d'une demande au volet redressement-sécurisation

ATTENDU QUE le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance des modalités d'application du PAVL, notamment celles du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre de ce programme et s'engagent à les respecter;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière concernent des routes sous l'autorité municipale et des travaux admissibles à l'aide financière;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

ATTENDU QUE le bénéficiaire d'une aide financière doit faire réaliser les travaux dans les douze mois suivant la lettre d'annonce et qu'il a pris connaissance des restrictions d'accès au programme prévues à la section 1.10 des modalités qui s'appliquent;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'estimation détaillée du coût des travaux;

ATTENDU QUE la chargée de projet de la Municipalité, Mme Isabelle Michaud, Directrice générale et greffière-trésorière, représente cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE ANNIE SÉNÉCHAL
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise la présentation d'une demande d'aide financière, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que Mme Isabelle Michaud est dûment autorisée à signer tout document ou entente à cet effet, y compris la convention d'aide financière, lorsqu'applicable, avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

192-09-2025

5.7 - Offre d'achat reçue pour le lot # 5 215 529

CONSIDÉRANT QUE la compagnie 9435-4651 Québec inc. a fait une offre d'achat pour acquérir le lot n° 5 215 529 appartenant à la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ce terrain est pour un développement domiciliaire;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité et la compagnie 9435-4651 Québec inc. ont établi une entente qui sera annexée à cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE cette entente stipule que la Municipalité permet à 9435-4651 Québec inc. de rembourser le prix d'achat sur 5 ans aux mêmes modalités que le règlement d'emprunt n° 400 qui a été fait en lien avec l'acquisition de ce terrain;

CONSIDÉRANT QUE les travaux pour apporter les services d'aqueduc et d'égout sur la partie constructible ne sont pas encore tous réalisés, la Municipalité s'engage à déboursier 10 % du coût des travaux pour un maximum de 100 000 \$ tel qu'indiqué à l'entente;

**IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER SYLVAIN DORION
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité accepte l'offre d'achat au montant de 228 513,34\$;

QUE la municipalité désigne le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité.

193-09-2025

5.8 - Création d'un comité de suivi de la Politique de la famille et des personnes âgées 2025-2028

CONSIDÉRANT la convention d'aide financière intervenue entre le Secrétariat aux aînés et la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière dans le cadre du Programme de soutien à la démarche Municipalité amie des aînés (MADA), édition 2023;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié aux membres du Comité de la famille et des personnes âgées consistait principalement à dresser le bilan des actions issues du plan d'action MADA, dans le cadre de sa mise à jour, ainsi qu'à réaliser les étapes nécessaires à l'élaboration et à l'adoption d'une Politique de la famille et des personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a adopté, en bonne et due forme, la Politique de la famille et des personnes âgées 2025-2028, accompagnée de son plan d'action;

CONSIDÉRANT QU'il est requis, dans une perspective de mise en œuvre efficace du plan d'action, de constituer un comité de suivi chargé d'en assurer le déploiement, d'en évaluer l'évolution et de recommander, le cas échéant, les ajustements jugés nécessaires;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière reconnaît la création d'un comité de suivi de la Politique de la famille et des personnes âgées (pilotage MADA), composé de membres représentatifs de la communauté, incluant :

- Deux (2) sièges réservés à des personnes issues du milieu de vie des aînés, reconnues pour leur engagement communautaire;
- Deux (2) sièges réservés à des élues municipales, coresponsables des dossiers « Aînés » et « Famille »;

QUE le comité de suivi soit constitué des membres suivants : Mme Hélène Ouellet, présidente du Club FADOQ La Pocatière, et Mme Nicole Catellier, citoyenne, Mmes Nadine Cyr et Julie Rivard, citoyennes, mademoiselle Soraya Daw, citoyenne; Mmes Natasha Pelletier et Annie Sénéchal, conseillères municipales responsables des dossiers « Famille et Aînés »;

QUE M. Sébastien Tirman, agent de développement, soit désigné à titre de porteur du dossier et responsable du suivi administratif de la Politique.

194-09-2025

5.9 - Demande de signalisation du site de la chapelle commémorative et de l'ancien cimetière

CONSIDÉRANT QUE le site de la première chapelle et de l'ancien cimetière appartient à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

CONSIDÉRANT QU'une chapelle commémorative, construite en 1952 avec les pierres de l'ancienne église de 1735, rappelle l'histoire religieuse du secteur du Haut de Sainte-Anne, où la première chapelle fut érigée en 1715;

CONSIDÉRANT QUE près de 1 550 personnes ont été inhumées sur ce site entre 1715 et 1799, et qu'un panneau présente les noms de 219 familles fondatrices, grâce à la contribution de la Société historique de la Côte-du-Sud;

CONSIDÉRANT QU'un panneau d'interprétation a été installé dans le cadre du 175e anniversaire de la Municipalité, mettant en valeur l'histoire du Haut de Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT QU'en 2025, la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière a aménagé un stationnement à proximité du site, avec le soutien du ministère des Transports du Québec (MTQ), afin d'en faciliter l'accès;

CONSIDÉRANT QUE le site est promu dans le guide touristique du Kamouraska ainsi que sur le site internet de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE JOSÉE MICHAUD ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière demande au ministère des Transports du Québec (MTQ) de réaliser une signalisation officielle, sur la Route 132, pour identifier le site de la chapelle commémorative et de l'ancien cimetière;

QUE cette demande soit transmise à la Fabrique de la paroisse de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, propriétaire du terrain, afin qu'elle puisse en faire le suivi et entreprendre les démarches appropriées auprès du MTQ.

195-09-2025

5.10 - Fondation de l'École polyvalente La Pocatière - Tournoi de golf

CONSIDÉRANT QUE la Fondation de la Polyvalente La Pocatière a pour but de venir en aide à l'école afin d'atteindre ses objectifs de réussite éducative auprès des jeunes qui la fréquentent;

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE NATASHA PELLETIER
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

DE participer financièrement pour un montant de 100.00 \$ au 19^e tournoi de golf qui se tiendra au Club de golf Saint-Pacôme le samedi 13 septembre 2025.

En raison de son poste de vice-présidente qu'elle occupe sur le Comité d'administration de la Fondation de la Polyvalente, madame Carole Lévesque ne s'est pas prononcée sur le sujet, n'a pas participé aux délibérations et s'est abstenue de voter ou de prendre part à la décision.

196-09-2025

5.11 - Autorisation de dépense - Claude Dionne

CONSIDÉRANT le règlement n°271 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE toutes les factures au-delà de 5 001 \$ nécessitent une autorisation du conseil;

CONSIDÉRANT la facture n° 669302 de Claude Dionne qui s'élève au montant de 9 071.52 \$ taxes incluses concernant des travaux de pelle mécanique et de niveleuse;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière confirme que la Municipalité possède les crédits budgétaires pour cette dépense;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité Sainte-Anne-de-la-Pocatière autorise cette dépense.

197-09-2025

5.12 - Adoption des comptes du mois d'août 2025

**IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE
ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière approuve la liste des comptes du mois d'août 2025 et que la directrice générale soit autorisée à faire le paiement des comptes.

Ci-jointe copie de la liste au montant de 317 512.90 \$.

La greffière-trésorière confirme que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière possède les crédits budgétaires pour ces dépenses.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-POCATIÈRE		
COMPTES À PAYER AU 2 SEPTEMBRE 2025		
DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		
Salaires bruts du mois	2025 - AOÛT	49 611.46 \$
9445-8825 Québec inc.	Ménage août	431.16 \$
Cercle des fermières	Entretien à la gare - août	200.00 \$

Desjardins	Assurances août	3 842.52 \$
Hydro-Québec	Éclairage des rues	209.04 \$
Bell Canada	Administration	446.99 \$
Bell mobilité	Voirie, urbanisme et station pompage	224.47 \$
Richard Pelletier	Cellulaire	30.00 \$
Martin Cayer	Cellulaire	30.00 \$
Pierre Beaulieu	Cellulaire, pelouse et bottes	1 627.96 \$
Médial Services-conseils-SST	Forfait semestriel	916.83 \$
Marilyne Lévesque	Formation administration et livre	673.60 \$
Jean-François Pelletier	Cellulaire	45.00 \$
Ministère du Revenu Québec	Déduction à la source	14 662.64 \$
Revenu Canada	Déduction à la source	5 053.62 \$
TOTAL DÉPENSES INCOMPRESSIBLES		78 005.29 \$
LOCATION AUDREY D'ANJOU	Location jeu gonflable	523.14 \$
RONA LA POCATIÈRE	Flextra	13.21 \$
STELÉM	Pastilles colorantes jaune/vert	126.47 \$
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	Mutations	30.00 \$
MATÉRIAUX DIRECT INC.	Manchons, grilles, membrane, etc.	982.85 \$
LES COMPTEURS LECOMTE LTÉE	Compteurs d'eau	1 705.27 \$
SPECTRALITE / SIGNOPLUS	Dos d'ânes, n° civique et nom de rue	1 992.93 \$
LES PETROLES B OUELLET	Diesel	3 122.88 \$
AGRO ENVIRO LAB	Analyses d'eau	802.53 \$
SERRURERIE ALAIN DUMAIS	Clé loader	20.70 \$
AVANTIS COOPÉRATIVE	Asphalte, grillage, ponceaux, etc.	3 721.82 \$
MICHEL MONTMINY INC.	Méga-pavé Melville	86.23 \$
SERVICES AGRICOLES GRONDIN	Mélange pelouse	166.71 \$

LOCATION J C HUDON INC	Laser, peinture, compacteur, etc.	421.96 \$
MALLETTE S.E.N.C.R.L.	Recyc-Québec et PRIMA	3 069.45 \$
VILLE DE LA POCATIERE	Entente loisirs 2025 2/2	64 028.91 \$
CLAUDE DIONNE	Travaux de pelle et niveleuse	9 071.52 \$
BUROPRO CITATION	Copies photocopieur et Lexmark	179.00 \$
CARQUEST LA POCATIERE	Entretien GM	141.93 \$
PUBLICITE P A MICHAUD	Médailles à chien	459.90 \$
ATRIA	Portable, assistance, surveillance, etc.	3 028.21 \$
ASSOCIATION DES TRANSPORTS EN VRAC DE KAMOURASKA INC.	Transport gravier 15 juillet	2 013.26 \$
C W A, GROUPE ALLEN	Résolution 052-02-2025	17 845.75 \$
GROUPE DE GEOMATIQUE AZIMUT	Mise à jour	86.23 \$
GROUPE COLAS QUÉBEC INC	Retenue travaux 3e Rang Est	49 678.37 \$
MRC DE KAMOURASKA	Serv. Insp., Quote-part, plan	74 702.00 \$
POSTES CANADA	Communiqué août	107.51 \$
ÉNERGIE SONIC INC.	Essence FORD, RAM et GM	763.97 \$
WURTH CANADA LIMITED	Divers achats, entretien machinerie	614.90 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		239 507.61 \$
TOTAL DES COMPTES À PAYER		317 512.90 \$

6 - CORRESPONDANCE

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite les citoyens à la période de questions.

1. Un citoyen s'informe pour les adresses postales suite à la fusion, à quel moment elles seront modifiées?

2. Un citoyen demande un suivi sur le dossier de mise en demeure contre Norda-Stelo ainsi qu'un suivi dans le dossier PRIMEAU.

3. Un citoyen demande un suivi concernant les numéros civiques qui se chevauche sur la 132?

4. Un citoyen demande comment vont fonctionner les ordres du jour une fois regroupés.
5. Un citoyen demande si le communiqué municipal sera encore imprimé chaque mois?
6. Un citoyen demande combien de séances seront faites avec tous les conseillers des trois conseils?
7. Une demande pour la lumière de la rue Saint-Louis qui est brisée
8. Un citoyen demande ce qu'il va arriver avec les compteurs d'eau dans la fusion.

8 - VARIA

Monsieur le maire tient à faire un mot de remerciement à tous étant donné que c'est la dernière séance du conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pocatière;

Je crois que la municipalité au sens large peut tracer un bilan très positif de son histoire, de la situation d'où elle est partie à aujourd'hui. Si je prends par exemple les 4 dernières années, nous avons mis tous nos efforts pour être proches (près) des besoins de la majorité de nos citoyens tout en faisant avancer et conclure plusieurs dossiers. Pour les dossiers en cours de réalisation, ainsi que ceux qui doivent être faits dans notre secteur, nous sommes à les préparer et les rendre le plus près de la réalisation possible pour qu'ils se réalisent l'an prochain et en 2027. (Ex: Arpents-Verts, égout de la Station, la toiture de la gare, Parc Bioalimentaire, terrain Saint-Louis, pour nommer que ceux-là.)

Je tiens à remercier aussi tous ceux qui ont contribué aux succès de la municipalité durant son histoire, soit comme élus, employés, bénévoles, merci de votre engagement. C'est grâce à vous tous si nous pouvons contribuer à la naissance de notre nouvelle ville avec honneur et enthousiasme.

Eh vous chers citoyens, je tiens à vous féliciter pour votre participation à la vie de votre municipalité et je vous encourage à continuer pour teinter notre ville et milieu de vie de nos valeurs et notre sentiment d'appartenance. Cela est très agréable de compter sur votre présence et votre façon positive et constructive d'intervenir lors de nos rencontres publiques.

C'est avec fierté et avec le sentiment du devoir accompli que le conseil et toute l'équipe municipale, tout comme les précédents, avons servi les citoyens et la municipalité.

Il a tenu à remercier les employés et les anciens élus présents pour cette dernière séance de conseil avant la fusion.

198-09-2025

9 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR LA CONSEILLÈRE CAROLE LÉVESQUE,
la levée de l'assemblée à 20 H 45.

Isabelle Michaud
Directrice générale et greffière-trésorière

Jean-François Pelletier
Maire

Je, Jean-François Pelletier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».